

Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY BE0477.792.997 – RPM LIEGE – AGREATION IPI : 501.123

RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » : 730.390.160

Tél.: 04 387 40 89 – Email: info@bgci.be

Association des copropriétaires de l'ACP de la résidence « Le Clary » (BCE : 0873.774.020) sise à 4020 – Liège, Quai du Longdoz, n°28.

Procès-verbal des décisions prises par l'A.G. Ordinaire recommencée de l'ACP de la résidence « Le Clary », qui s'est tenue le samedi 30 avril 2022, dans la salle A2/5/11 de l'Université de Liège, Place du XX août n°7-9 à 4000 – Liège.

Ouverture de l'assemblée : 2. heures 15.

### VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Quorum des présences :

2.9 copropriétaires présents ou représent<u>és sur les</u>

37.374 84 copropriétaires que compte la copropriéte. quotes-parts représentées sur les 100.000 quotesparts que compte la copropriété.

S'agissant d'une assemblée RECOMMENCEE, celle-ci peut délibérer quels que soit le nombre des membres présents ou représentés et les quotes-parts de copropriété dont ils sont titulaires.

### 1) Désignation du bureau de l'assemblée :

L'assemblée désigne comme :

Président :

Scrutateur :

Conformément à l'article 577-6 §10 du Code Civil, le syndic, représenté par M. Thierry Dagorno, rédige le procès-verbal des décisions prises par l'AG avec indication des majorités obtenues et du nom des copropriétaires qui ont voté contre ou se sont abstenus.

Décisions prises à l'unanimité.

Abstentions: Zew.

Votes contre: Zew.

2) Rapport du syndic sur les exercices 2019/2020 (du 01/09/2019 au 30/09/2020) et 2020/2021 (du 01/10/2020 au 30/09/2021).

Le syndic revient tout d'abord sur les circonstances covid-19 ayant entraîné l'annulation de l'AGO 2020 et le report de l'AGO 2021.



Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY

BE0477.792.997 – RPM LIEGE – AGREATION IPI : 501.123 RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » : 730.390.160

Tél. : 04 387 40 89 – Email : info@bgci.be

3) Rapport de Mesdames J. HENRARD et C. BEAUDUIN et Monsleur J.-P. MERENNE, vérificateurs aux comptes sur les comptes des exercices 2019/2020 (du 01/10/2019 au 30/09/2020) et 2020/2021 (du 01/10/2020 au 30/09/2021). Approbation des comptes afférents aux exercices 2019/2020 et 2020/2021 et décharge aux vérificateurs aux comptes, aux membres du conseil de copropriété et à la SRL « B.G.C.I. », syndic, pour leur mission respective arrêtée au 30/09/2021.

Conformément à la décision de l'AG du 08/01/2020, Mesdames J. HENRARD et C. BEAUDUIN et Monsieur J.-P. MERENNE ont procédé à la vérification des comptes afférents aux exercices 2019/2020 et 2020/2021. Le syndic a mis à leur disposition l'ensemble des factures fournisseurs, relevés bancaires et comptes internes, et a répondu à leurs questions.

Mississemble le la virification des Comptes et la virific

4) Rapport du syndic sur les contrats de fournitures régulières et fixation des budgets de provisions sur charges et de cotisation au fonds de réserve.

Le syndic, après avoir fait rapport sur les contrats de fournitures régulières, notamment ceux relatifs aux fournitures en gaz et en électricité, poursuit en indiquant que, compte tenu du montant total des charges supporté par la copropriété durant l'exercice 2020/2021, et de l'évolution prévisible du coût des biens et des services, il propose de fixer :

- Le budget <u>annuel</u> de provisions sur charges à la somme de 143.000,00€ pour l'ensemble des biens de la résidence :
- Le budget <u>annuel</u> de cotisations au **fonds de réserve** à la somme de 40.000,00€ pour l'ensemble des biens de la résidence ;
- Le budget <u>annuel</u> de <u>remboursement du crédit CBC</u> (travaux incendie) à la somme de 5.483,45€ (appelé annuellement aux copropriétaires participants à ce crédit).

Soit un statu quo des budgets votés depuis l'AGO 2018.

L'assemblée générale décide	les



Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY

BE0477.792.997 – RPM LIEGE – AGREATION IPI : 501.123 RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » : 730.390.160

Tél.: 04 387 40 89 – Email: info@bgci.be

Décisions prises à	l'unarinité.
Abstentions :	zho.
Votes contres :	Zéro.

### 5) Rapport du syndic sur le dossier de mise en conformité incendie de la résidence et état de la situation actuelle.

Examen des nouveaux rapports (logements et bureaux d'une part et, parkings d'autre part) du département prévention de l'IILE-SRI du 10/03/2021.

Rapport sur les travaux à effectuer, décision quant à la planification et au financement des travaux dont les devis seront présentés à l'AGO de décembre 2022.

1 1 1	ne l'AGO 2022 dévidence de l'exécution, vis aux 2 sopports du S.R.I. du 10/03/2021, ux relatifs aux trolonnes seines, à la le (ouverture sorties de secous et volet du considére Rf Zhemes des éléments avage.
Décisions prises à	l'unanimité.
Abstentions :	Zéro.
Votes contres :	zérő.

Le syndic rappelle ensuite à chaque copropriétaire de lui transmettre une copie des documents suivants relatifs aux **parties privatives** de la résidence :

- > Compartimentage : chaque copropriétaire transmettra une attestation de placement des portes, portillons et grilles de ventilation résistant au feu placés dans leur bien.
- > Installation au gaz : La conformité de l'installation de gaz sera attestée par le procès-verbal de contrôle d'un organisme accrédité pour ces normes.
- ➤ Électricité: l'installation électrique de chaque logement et de chaque commerce devra être contrôlé par un organisme agréé par le Service Public Fédéral Économie, P.M.E., Classes Moyennes et Énergie. Les remarques et infractions reprises au rapport délivré par cet organisme devront recevoir une suite adéquate sans délai.
- > Détection : les logements doivent chacun être équipés d'un (de) détecteur(s) autonome(s) de fumée.

Les installations électriques et gaz doivent être contrôlées tous les 5 ans.



Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY

BE0477.792.997 – RPM LIEGE – AGREATION IPI : 501.123 RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » : 730.390.160

Tél. : 04 387 40 89 – Email : info@bgci.be

Le syndic indique en outre à l'assemblée qu'il ne pourra faire contrôler l'installation commune de gaz que s'il dispose de toutes les certifications des lignes privatives.

A ce jour, plusieurs copropriétaires sont toujours en défaut au niveau de la certification gaz privative.

Compte tenu de l'importance de la demande, le syndic somme les derniers récalcitrants à lui adresser pour le 30 mai prochain au plus tard, la certification de conformité de leur installation gaz privative.

6) Décision quant à une éventuelle remise en ordre des chemins de câble coaxiaux en toiture, façade arrière et latérale.

Examen du devis reçu de la SRL « VERTICAL ROC », décision quant à la réalisation de ce travail et à son mode de financement.

7) Suite aux divers problèmes de plus en plus fréquents rencontrés par des copropriétaires/occupants, décision quant à un éventuel remplacement du système de parlophonie de la résidence.

Examen des devis, décision quant à la réalisation ou non de ce chantier et quant à son mode de financement.

L'assemblée générale décide de confris à la SPRL "Abriglis" le placement de 4 nouveaux portres de violioghronie Po Ticino, conformement à son devis nº 2022/20, d'un voirt total de 8.100,00€ HTVA qui sera imputé au fonds de néserve Chaque bien sera iequipé s'un poste violes mains libres ou prix unitaire de 280,90€ TVA6%C.
Les propriétaires sont vivités à verser cette somme sur le compte de la Copropriété, pour le 31/05/2022.
au plus tard.

N.B.: les biens du rez de chausée ayant une entrée indéfendante me sont pas concernés par ce chantier.

+



Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY BE0477.792.997 – RPM LIEGE – AGREATION IPI : 501.123 RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » : 730.390.160

Tél. : 04 387 40 89 – Email : info@bgci.be

Décisions prises à	L'unammite.			
Abstentions :	Mm Kell Dever agissant personnellement to how M. Des. Ce the et Mm Ford			
Votes contres :	Zéro.			
	ur l'analyse de risques réalisée le 19/05/2020 par l'ASBL SOCOTEC au sujet des quatre dence. Examen des remarques et du devis reçu de la société KONE pour la mise aux normes			
	Décision quant à la réalisation de ce travail et quant à son mode de financement.  A la demande de Monsieur propriétaire de l'appartement discussions quant à un éventuel			
L'assemblée générale décide de continuels à confier l'entration des axenseurs de la résidence à la 5A Kone Belgium" et de lui confier le chantres de mise en conformité de ceux · ci, conformément à non offic T-000 2862727-V1, d'un coût total de 9.498,00 € HTVA.  L'assemblée décide que ce chantier sera financé au moyen d'un opel précial de Dix MILLE EUROS (10.000000) que le nyrodic achiens a avec la copie du présent procès-virbal				
Décisions prises à	l'unominité.			
Abstentions :	zero.			
Votes contres :	Zéro.			



Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY

BE0477.792.997 -- RPM LIEGE -- AGREATION IPI: 501.123 RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » : 730.390.160

Tél.: 04 387 40 89 – Email: info@bgci.be

9) A la demande de Madame Daphné ORBAN, propriétaire de l'appartement M01 : examen du rapport de la société MURPROTEC relativement à des problèmes d'humidité ascensionnelle dans son appartement. Examen des devis reçus pour garantir l'étanchéité du mur mitoyen avec le parking et pour la remise en état du bien M01. Décision quant à la réalisation de ces chantiers.

L'assemblée générale décide	de confues)à la société Murprotec transcripciation par injections du		
le chanter or	transletyication par institions du		
mur pignon	mur pignon arrière de la résidence (côté parbing		
Solidais) d'us	1 vait de 2008,31€ HTVA		
*	2) à la soueté l'arquebel le		
remilarement	du parquet endommage par l'humidité.		
plans l'ommat	class l'appartement Mos (coût: 6.580,00 € HTVA).		
11 member	L'assemblée dévide que ces tiens sevont finan-		
CLA DU MANUSON	L'orning Co		
as an moyen d'un opel spécial de 9.200,00 €			
que le nyrodic adressera avec la copie du			
présent proces verbal.			
all v			
. 4°			
Décisions pçises à	l'unanimité.		
9	/ _2		
Abstentions :	ZW.		
Votes contres :	Zivo.		

# 10) A la demande de Monsieur René GODINAS, propriétaire de l'appartement G04 :

- Rappel par le syndic de l'interdiction de dépôt d'encombrants et déchets divers dans les couloirs du sous-sol. (\*\*) Rappel par le syndic des modalités d'utilisation de l'espace dédié aux encombrants dans le garage ;
- Discussion quant à un éventuel chantier d'isolation du bâtiment ;
- Explication par le syndic des normes et contraintes pour l'utilisation de bornes de recharges pour véhicules électriques dans les garages;
- Rappel par le syndic de l'interdiction de déposer des vélos en dehors des emplacements privatifs de leur
- L'assemblée demande au syndie d'oppliques le punicipe du poblueur payeur, quand celini-a est identifié.



Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY

BE0477.792.997 – RPM LIEGE – AGREATION IPI : 501.123 RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » : 730.390.160

Tél.: 04 387 40 89 – Email: info@bgci.be

## 11) Élections statutaires :

a) Conseil de copropriété	
L'assemblée désigne : M.	S.P. Mour S.
M	Colo Edin + M. F. War con
Décision prise à	L'unanimité. technicien chureffage
Abstentions :	Zho.
Votes contre :	The second
b) <u>Vérificateur aux comptes</u> L'assemblée désigne : - M	mes the Commission of the Comm
Décision prise à	l'unominité.
Abstentions :	Zero.
Votes contre :	Zívo.
c) Syndic L'assemblée décide de	manual le mandat de la SRI. « B.G.C.I. » jusqu'à l'AGO 2.02.4
Décision prise à	l'unanimité.
Abstentions :	Zévo.
Votes contre :	200.



Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY

BEO477.792.997 — RPM LIEGE — AGREATION IPI : 501.123 RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » : 730.390.160

Tél.: 04 387 40 89 – Email: info@bgci.be

12) Divers : les points abordés sous ce poste à l'initiative des copropriétaires présents ont fait l'objet d'une discussion, laquelle n'a pas été suivie d'un vote.

L'animble de demande de la ser vertical pour de velos, dans de placement d'un espace pour de velos, dans de demander à la ser vertical hai de profiter de son passage dont question au point 6) ci-avant, pour contrôles l'état des boiseins de pourment, en façades.

M. Le revient sur le problème d'husuidité dans se cave; M. Le se problème qu'il effectuera un contrôle de guir de factuera un contrôle de contaiters poubelles qui sont perles et d'organises un nettougage des coulous des caves et à l'enlevement du dépôt d'encom-



Clôture de l'assemblée : 11 heures ... 55

Fait et signé, après lecture, par le bureau de l'assemblée et les copropriétaires le souhaitant, à Liège, le samedi 30 avril 2022.

Signatures:





Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY BEO477.792,997 - RPM LIEGE - AGREATION IPI : 501.123

RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » ; 730.390.160

Tél.: 04 387 40 89 - Email: info@bgci.be

Association des copropriétaires de la résidence « Le Clary » (BCE : 0873.774.020) sise à 4020 - Liège, Quai du Longdoz, n°28 / Rue Douffet, n°1.

Procès-verbal des décisions prises par l'A.G. Ordinaire RECOMMENCÉE de l'ACP de la résidence « Le Clary », qui s'est tenue le lundi 13 février 2023, à l'École de Promotion sociale - FPS Longdoz, à 4020 - Liège, quai du Longdoz, n° 22

Ouverture de l'assemblée : 16 heures 15

#### VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Quorum des présences :

....copropriétaires présents ou représentés sur les 83 copropriétaires que compte la copropriété. quotes-parts représentées sur les 100.000 quotesparts que compte la copropriété.

des quotes parts des autres copropriétaires présents ou représentés, soit de ...... 

S'agissant d'une assemblée RECOMMENCÉE, celle-ci peut délibérer quels que soit le nombre des membres présents ou représentés et les quotes-parts de copropriété dont ils sont titulaires.

1) Désignation du bureau de l'assemblée :

L'assemblée désigne comme :

Président :

Scrutateur:

Conformément à l'article 3.87 §10 du Nouveau Code Civil, le syndic, représenté par M. Thierry Dagorno, rédige le procès verbal des décisions prises par l'AG avec indication des majorités obtenues et du nom des copropriétaires qui ont voté contre ou se sont abstenus.

Décisions prises à Abstentions: Votes contre :

## 2) Rapport du consell de copropriété et du syndic sur l'exercice 2021-2022 (du 01/10/2021 au 30/09/2022).

- Le syndic revient sur les travaux effectués aux parties communes de la résidence depuis la dernière AGO et dont les coûts ont été imputés au fonds de réserve :
  - Fourniture de 36 extincteurs.
  - Remplacement de 6 éclairages de sécurité.
  - Remplacement des 9 containers poubelles.
  - Remplacement de la ventouse magnétique de la porte d'entrée, côté Quai du Longdoz.
  - Remplacement du système de parlophonie.

Compte tenu de la configuration des lieux, le technicien de la société B Ticino a placé une alimentation par colonne à la place de l'alimentation unique d'usage habituellement ainsi que des filtres et amplificateurs de signal et des dérivateurs vidéo pour assurer une bonne réception à tous les appartements.

Le travail de remise en ordre des chemins de câbles en toiture et sur les façades arrière et latérale de la résidence a été finalisé le vendredi 23 décembre dernier.





Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY

BEO477.792.997 - RPM LIEGE - AGREATION IPI: 501.123 RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM »: 730.390.160

Tél.: 04 387 40 89 - Email: info@bgci.be

3) Rapport des vérificateurs aux comptes sur les comptes de l'exercice 2021-2022 (du 01/10/2021 au 30/09/2022). Approbation des comptes afférents à l'exercice 2021-2022 et décharge aux membres du conseil de copropriété, aux vérificateurs aux comptes ainsi qu'à la SRL « B.G.C.I. », syndic, pour leur mission respective arrêtée au 30/09/2022.

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 30/04/2022, Mesdames Jacqueline HENRARD et Claudine BEAUDUIN et Monsieur Jean-Pierre MERENNE ont procédé à la vérification des comptes afférents à l'exercice 2021-2022. Le syndic a mis à leur disposition l'ensemble des factures fournisseurs, relevés bancaires et comptes internes, et a répondu à leurs questions.

Vaification des amottes et conclut en invitant l'anemble à els approuver sans réserve.

Décisions prises à l'unanimité.

Abstentions:

With Reference de l'unanimité.

Votes contre:

Votes contre:

La Quantim volle ruament à 35.510.

4) Rapport du syndic sur les contrats de fournitures régulières et fixation des budgets de provisions sur charges et de cotisation au fonds de réserve.

Le syndic, après avoir fait rapport sur les contrats de fournitures régulières, poursuit en indiquant que, compte tenu du montant total des charges supporté par la copropriété durant l'exercice 2021-2022, et de l'évolution prévisible du coût des biens et des services, il propose de fixer :

- Le budget <u>annuel</u> de provisions sur charges à la somme de 143.000,00€ ;
- Le budget <u>annuel</u> de cotisations au fonds de réserve à la somme de 40.000,00€;
- Le budget <u>annuel</u> de <u>remboursement du crédit CBC</u> (travaux incendie) à la somme de 5.483,45€ (appelé annuellement aux copropriétaires participants à ce crédit).

Soit un statu quo des budgets votés depuis l'AGO 2018.







Rue Entre-deux-Villes, 6 - 4670 BLEGNY

BE0477.792.997 – RPM LIEGE – AGREATION IPI : 501.123

RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » : 730.390.160

Tél.: 04 387 40 89 – Email: info@bgci.be

Décisions prises à	l'unanimité.
Abstentions ;	Zer.
Votes contres :	zévo.
and the second of the second	

- 5) Rapport du syndic sur le dossier de mise en conformité incendie de la résidence et décision quant aux travaux à effectuer pour donner suite aux rapports du 10/03/2021 des services incendie.
  - Décision quant au placement d'une colonne sèche dans chaque cage d'escaliers ;

L'assemblée générale décide de confibr à le SRL "MTTS" la vealisation de sen devis daté du 20 décembre 2022, ol un montant total de 34.124,00€ HTVA

Décisions prises à la misjorété de 96,5376 d'ans favorables.

Abstentions:

La Quorum de vote raméné

To Quorum de vote raméné

Votes contres:

Mª

A tible furonnel.

Décision quant à l'installation d'un système automatique d'ouverture des issues de secours dans les garages et quant à la suppression des systèmes actuels de fermeture des accès à la résidence depuis les garages.

L'assemblée générale décide de lonfils à la SRL "Movimelle + la véolisistion de son devis d'un montant de 6.604,00 € HTVA; l'assemblée décide que les travaux des SRL "MTTS" et "Marinellit servet financés au mayen d'un aprel spécial de 43.000,00€ que le supredice effectueur, aux biens de la Réndence à L'EXEPTION des garages, les 0114,017 et 0110 12,023 et 01142024

4





Rue Entre-deux-Villes, 6 - 4670 BLEGNY

BE0477.792.997 – RPM LIEGE – AGREATION IPI : 501.123 RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » : 730.390.160

Tél.: 04 387 40 89 - Email: info@bgci.be

Décisions prises à	l'imanimité.	
Abstentions :	Man l'	Quoum devote rambné à 31.731
Votes contres :	Zévo.	

6) Décision quant à la mise à Jour des statuts ou quant à la rédaction de nouveaux statuts.

Cette proposition fait suite à des problèmes rencontrés avec les statuts existants maintes fois modifiés, et dont la lecture et la compréhension ont posé des problèmes dans la vente de certains appartements.

L'assemblée générale décide d'alporter d'examén de ce porte quand tous les travalux relatifs à la securité contre l'incendie de la résidence seront réalisées.

Décisions prises à l'unanimité.

Abstentions: Zéro.

7) A la demande de Monsieur René GODINAS : demande d'autorisation de placement d'un système de conditionnement d'air dans l'appartement GO4.

L'assemblée générale décide d'accepter le principe d'un tel placement.

A l'avenir tout placement seux soumis à l'aprobation frence la la rynchic et du Conscil de Copropriété quant à ses modalités (matériel chois l'unité extérieure »).

L'assemblée suchaite en outre que ces travoux seint effectués par un professionnel en la matière dans le strict respect des régles de font





\* ,



Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY

BE0477.792.997 -- RPM LIEGE -- AGREATION IPI: 501.123

RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » : 730,390,160

Tél.: 04 387 40 89 -- Email: info@bgci.be

Décisions prises à	l'imanimité.
Abstentions :	Zev.
Votes contres :	zev.

### 8) Élections statutaires :

a) Conseil de copropriété L'assemblée désigne	M. St. St. St.	comme belinitien
Décision prise à	l'unonimité.	of west foods
Abstentions :	Zeró.	
Votes contre:	ziro.	

b) Vérificateur(s) aux comptes

L'assemblée désigne :

Mintes grande et cl. Exercise de non ausona

Décision prise à	l'unanimité.	
Abstentions :	zéro.	
Votes contre :	zéve.	













## SRL « Bureau de Gestion et Conseils Immobiliers »

Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY

BE0477.792,997 - RPM LIEGE - AGREATION IPI : 501,123

RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » : 730.390.160

Tél.: 04 387 40 89 – Email: info@bgci.be

 Divers : les points abordés sous ce poste à l'initiative des copropriétaires présents ont fait l'objet d'une discussion, laquelle n'a pas été suivie d'un vote.

L'anemblée demande au syndic :

de "vafraîchis" les nominettes des axenseus et
porties de parloghonie.

de faire effectubs par la société de nestoyage
ele nestoyage de la dalle estérieure devant la
porte d'entrie, esté que du Zongdor
le nestoyage de la teature plate an dessus de
gauges + curaije des 2 avaloris.

- d'officher un avis suppliant els consignes
ole tri, notamment celles des déchets organiques,
près des containers poubelles.

Clôture de l'assemblée : 48 heures 30.

Fait et signé, après lecture, par le bureau de l'assemblée et les copropriétaires le souhaitant, à Liège, le lundi 13 février 2023.

Signatures:



Apple the

i vi

245211

the second secon

201

34.00 m



Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY

BE0477.792.997 - RPM LIEGE - AGREATION IPI: 501.123

RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM »: 730,390,160

Tél.: 04 387 40 89 - Email: info@bgci.be

Association des copropriétaires de la résidence « LE CLARY » (BCE : 0873.774.020) sise à 4020 - Liège, quai du Longdoz, n° 28 / rue Douffet, n° 1.

Procès-verbal des décisions prises par l'A.G. Ordinaire RECOMMENCÉE de l'ACP de la résidence « LE CLARY », qui s'est tenue le mardi 16 janvier 2024, dans la classe n°4 de l'École de Promotion sociale – FPS LONGDOZ, Quai du Longdoz, n°22 à 4020 Liège.

Ouverture de l'assemblée : 1 heures ......

### VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Quorum des présences :

........... copropriétaires présents ou représentés sur les 83 copropriétaires que compte la copropriété. 43 coproprietaires que compts de 100.000 quotes-

parts que compte la copropriété.

Conformément à la Loi, les quotes-parts votantes de	sont réduites au total
des quotes-parts des autres copropriétaires présents ou représentés, soit de	
Les majorités pour le vote se calculeront donc sur une base de	

S'agissant d'une assemblée RECOMMENCÉE, celle-ci peut délibérer quels que soit le nombre des membres présents ou représentés et les quotes-parts de copropriété dont ils sont titulaires.

	The state of the s
7	Designation du bureau de l'assemblée
a,	Designation du bureau de l'assemblee

L'assemblée désigne comme :

Président: Scrutateur:

Conformément à l'article 3.87 §10 du Nouveau Code Civil, le syndic, représenté par M. Thierry Dagorno, rédige le procès-verbal des décisions prises par l'AG avec indication des majorités obtenues et du nom des copropriétaires qui ont voté contre ou se sont abstenus.

Décisions prises à	l'unamimité.	
Abstentions :	zero.	
Votes contre :	zero.	

# Rapport du conseil de copropriété et du syndic sur l'exercice 2022-2023 (du 01/10/2023 au 30/09/2023).

Le syndic informe l'assemblée qu'à la suite d'une nouvelle détection de fuite de gaz sur une des installations privatives, l'alimentation en gaz de la résidence a été coupée par le distributeur de réseau « RESA ». Après contrôle de toutes les installations privatives et enlèvement de 22 décompteurs privatifs, l'installation gaz de la résidence a été déclarée conforme par l'asbl « Socotec Belgium » et réouverte par « RESA ».

Le syndic rappelle aux 13 derniers utilisateurs de gaz ménager de la résidence, que leur installation gaz privative doit être certifiée par un organisme agréé, tous les 5 ans.

- Le syndic énumère ensuite à l'assemblée les travaux effectués aux parties communes de la résidence depuis la dernière assemblée et dont les coûts ont été imputés aux fonds de réserve de la résidence :
  - À la suite de la finalisation du chantier relatif à la façade arrière, versement du solde de la facture à la SRL « AV façade ».
  - Vérification par la SRL « Vertical Roc » des encadrements en bois de la façade avant de la résidence.
  - Remplacement par la SA « Henkens Frères » des moteurs des clapet de la cheminée.









Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY

BE0477.792.997 - RPM LIEGE - AGREATION IPI : 501.123

RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » : 730.390.160

Tél.: 04 387 40 89 - Email: info@bgci.be

- Interventions par la SA « Kone Belgium » sur les ascenseurs de la résidence : début des travaux de mise en conformité, remplacement de ferme-porte et raccourcissement d'un câble de traction.
- > Intervention de la SRL « Marinelli+ » sur les portes d'entrée, côté rue Douffet.
- > Finalisation du chantier relatif à la parlophonie par Monsieur Richard Lepinois (placement d'alimentations supplémentaires et changement de câbles).
- Le syndic revient ensuite sur le chantier relatif au placement des colonnes sèches dans les 4 cages d'escaliers. Le chantier, qui avait débuté le 25 septembre dernier, a dû être suspendu compte tenu de la panne d'électricité suite aux dommages à la cabine haute tension et à la présence de câbles de téléphonie dans la chappe, le tout suivi d'un arrêt maladie du technicien!
   Il a été décidé de ne pas reprendre le chantier durant la période de fin d'année vu les dérangements inhérents à ces travaux. Le SRL « MTTS » reprendra le chantier durant la seconde quinzaine de février prochain, cette fois ci, sans discontinuer!
- 3) Rapport des vérificateurs aux comptes sur les comptes de l'exercice 2022-2023 (du 01/10/2022 au 30/09/2023). Approbation des comptes afférents à l'exercice 2022-2023 et décharge aux membres du conseil de copropriété, aux vérificateurs aux comptes ainsi qu'à la SRL « B.G.C.I. », syndic, pour leur mission respective arrêtée au 30/09/2023.

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 13/02/2023, Mosdan quelle HENDARD, COMMENT LOS DE CONTRO DE CO



### SPRL « Bureau de Gestion et Conseils immobiliers »

Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY

BE0477.792.997 – RPM LIEGE – AGREATION IPI: 501.123 RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM »: 730.390.160

Tél.: 04 387 40 89 - Email: info@bgci.be

4) Rapport du syndic sur les contrats de fournitures régulières et fixation des budgets de provisions sur charges et de cotisation au fonds de réserve.

Le syndic, après avoir fait rapport sur les contrats de fournitures régulières, poursuit en indiquant que, compte tenu du montant total des charges supporté par la copropriété durant l'exercice 2022-2023, et de l'évolution prévisible du coût des biens et des services, il propose de fixer :

- Le budget <u>annuel</u> de provisions sur charges à la somme de 150.000,00€, soit une augmentation de 4,9% des budgets votés depuis l'AGO 2018.
- Le budget <u>annuel</u> de cotisations au fonds de réserve à la somme de 40.000,00€, soit un statu quo des budgets votés depuis l'AGO 2018.

Le syndic indique qu'il n'y a plus lieu de renouveler les appels de fonds relatifs au remboursement du crédit contracté pour le financement des travaux de mise en conformité incendie.

L'assemblée générale décide les propositions de budget d		ification.
Décisions prises à	l'umminité.	
Abstentions :	Zero	2
Votes contres :	Zew	

5) Décision quant à la réalisation du chantier de protections résistantes au feu des structures portantes du parking.

Le syndic détaille le devis reçu de la SA « CPI TECHNOLOGIES » visant à la protection contre l'incendie de 13 colonnes et d'une poutre en béton des niveaux rez et -1 des garages. Ces travaux une fois effectués, il nous faudra faire vérifier la résistance de la dalle de béton séparant le rez du -1.

L'assemblée générale d	écide al confil a la SA "CPI Technologies"
	ion de son dens 22-546-FG d'un
montant	total de 11.616,54€ HTVA qui sera
pillere m	r le fomb de reserve de la hindence.
I'assembl	ce demande que ce chanties soit
réalise u	ne fais le placement des idonnes
seiles te	mine.
Décisions prises à	la mojorité de 90,82% d'ans
Abstentions :	M. Roger Vosse => Quorum de vote ramone à 30.084 quolités.
Votes contres :	M. Merenne Jeen Pol atitre personnel.

+

4



Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY

BE0477.792.997 - RPM LIEGE - AGREATION IPI : 501.123

RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » : 730.390.160

Tél. : 04 387 40 89 – Email : info@bgci.be

Rapport du syndic sur le rapport de contrôlé périodique des ascenseurs réalisés le 09/05/2023 par l'ASBL SOCOTEC. Examen du devis remis par la société KONE pour le remplacement des câbles de traction de la colonne

Le syndic donne à l'assemblée la teneur du rapport établi par le Service Externe de Contrôle Technique (asbl « SOCOTEC Belgium ») et du devis dressé par la SA « Kone Belgium

of un cont	ion de son devis ma T-000 total de 3.561, 24 € HTI Le choenties sera imput des appontements.	// 1.
Décisions prises à	l'unamimité.	
Abstentions :	Zéro.	, r
Votes contres :	Zéro	

Rapport du syndic sur les vérifications des façades de la résidence par la société VERTICAL ROC les 9 et 10 février 2023.

A la suite de la demande formulée à l'AGO 2022, le syndic a fait vérifier l'état des encadrements en bois situés en façades, côté Quai et côté rue Douffet.

La SRL « Vertical Roc » a procédé à cette vérification, les 09 et 10 février derniers.

Le syndic lit à l'assemblée la conclusion du rapport établi par ladite société ; lequel préconise une seule intervention. Le propriétaire de l'appartement concerné sera contacté au printemps.

À la demande de Madame HUBENS, propriétaire de l'appartement CO4 :

Décision quant à un arrêt des coupures estivales du système de chauffage suite aux problèmes rencontrés lors de sa remise en service chaque automne. Le syndic indique à l'assemblée que, compte tenu de l'âge de l'Installation et des déboires rencontrés ces

dernières années, il y a lieu d'éviter autant que possible la vidange des circuits de chauffage.









Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY BE0477.792.997 – RPM LIEGE – AGREATION IPI : 501.123 RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM » : 730.390.160

Tél.: 04 387 40 89 – Email: info@bgci.be

Décisions prises à	11 mainte
Abstentions :	zero
Votes contres :	Zérd'

- Décision quant à une éventuelle définition des rôles de chaque membre du conseil de copropriété. Le syndic rappelle à l'assemblée le rôle du Conseil de copropriété tel que défini par la Loi sur la Copropriété. L'article 3.90 du Nouveau Code Civil précise que le Conseil de Copropriété est « chargé de veiller à la bonne exécution par le syndic de ses missions ») et insiste sur le caractère bénévole et purement altruiste de ses membres.

L'assemblée générale décide frammies par M'est a pri	estime, compte tenu des explications le syndic, qu'aucure décision endre quant à ce
Décisions prises à	l'unanimité
Abstentions :	zéro
Votes contres :	zévo.

### 9) Élections statutaires :

Décision prise à	L'imponis	nite.	
Abstentions :	zere.	9	els.
Votes contre :	Zevo.	STEN.	1000



Bureau de Gestion et Conseils immobiliers

# SPRL « BUREAU DE GESTION ET CONSEILS IMMOBILIERS »

Rue Entre-deux-Villes, 6 – 4670 BLEGNY

BE0477.792.997 - RPM LIEGE - AGREATION IPI: 501.123

RC et cautionnement S.A. « AXA BELGIUM »: 730.390.160

Tél. : 04 387 40 89 – Email : info@bgci.be

L'assemblée désigne : 🦯	W. To De Al	
Décision prise à	l'imanimité.	
Abstentions :	Zuo.	
Votes contre :	Zévo.	.0.:

10) Divers : les points abordés sous ce poste à l'initiative des copropriétaires présents ont fait l'objet d'uné discussion, laquelle n'a pas été suivie d'un vote.

Le syndic rappelle à tous les copropriétaires qu'il convient de vérifier régulièrement le bon fonctionnement de l'ensemble des vannes d'arrêt de leur circuit d'eau sanitaire et, le cas échéant, de chauffage. Leur bon fonctionnement est crucial pour permettre des interventions en cas de fuite d'eau.

L'assemblée demande au syndic:

a) de napelles qu'aucum d'est encombrant me
pent être entreposé plass les ganages pour des
paisons évidentes de sécurité lincenoire.

b) faire vérifies l'ouverture de la seconde
porte d'entrée, côté une Douffet.

les nadiditeurs dans les
halls communs (celui côté sul Douffet est bancod).

les gonlottes élatrique
oloms les halls commiss, sont certaines ont
mal vieillis.

Clôture de l'assemblée : 18... heures

Fait et signé, après lecture, par le bureau de l'assemblée et les copropriétaires le souhaitant, à Liège, le mardi 16 janvier 2024.

Signatures

In Dougeno

The same of



